

Deux associations d'aide aux *sans domicile fixe*

**Par
Lisa et Louisa**

Trois fois par semaine, au volant de leur véhicule, les bénévoles de *La Croix-Rouge* circulent dans les rues d'Albi à la rencontre des SDF. Marion Py, responsable des maraudes de *La Croix-Rouge*, prend le temps de discuter, d'échanger autour d'un café avec eux.

Mission : venir en aide aux *sans-abri*

La Croix-Rouge est une association d'urgence. Elle organise des maraudes. Le véhicule transporte des denrées alimentaires, des vêtements, des produits hygiéniques et des produits de première nécessité. Les bénévoles vont dans la rue et rencontrent les *sans domicile fixe* afin de pouvoir les dépanner d'un repas, de produits... *La Croix rouge* sort toute l'année : du mois de novembre jusqu'au mois de mars, ses bénévoles sortent trois fois par semaine et du mois de mars jusqu'au mois d'octobre, deux fois par semaine. L'association reçoit des aides de l'État continuellement.

Contrairement à *La Croix-Rouge* qui intervient essentiellement sur l'urgence, *Emmaüs* est une association qui œuvre sur le long terme. La communauté *Emmaüs* s'occupe des *sans-abri* de toutes nationalités qui ont quitté leur pays pour différentes raisons (guerre, misère...). Elle accueille également des personnes sans logis, françaises, vivant dans les rues et qui n'ont plus de revenu. On compte 247 communautés en France permettant de les accueillir, de les nourrir et de les loger. En contrepartie les *sans-abri* effectuent un travail solidaire (travaux, vente, etc.).

Les SDF ont, eux aussi, été touchés par la crise sanitaire. Avec cette situation inédite, comment les associations qui leur viennent en aide se sont-elles adaptées aux nouvelles conditions pour poursuivre leur mission de solidarité ? Nous avons choisi, à Albi, de rencontrer deux des grandes associations emblématiques de l'aide aux personnes à la rue.



Un *sans-abri* dans le centre-ville albigeois, le 26 mai 2021

Concernant les étrangers, pour qu'ils aient la possibilité de rester en France, on va leur proposer de faire un dossier. Ils demandent soit l'asile politique, soit une carte de travail. Lorsque celui-ci est accepté, la personne à la rue peut séjourner en France pendant un an et elle doit ensuite rapidement trouver un travail et un logement pour pouvoir se prendre en charge toute seule.

Emmaüs accepte, sous forme de dons, tous les objets qui peuvent être utilisables. Ceux-ci sont ensuite vendus et l'argent récupéré sert à s'occuper des *sans-abri*. Les communautés *Emmaüs* ne reçoivent aucune aide venant de l'État, elles vivent exclusivement des dons des gens.

Les conséquences de la crise sanitaire

Le nombre de *sans-abri* a augmenté depuis le confinement. L'augmentation des chiffres est due non seulement à une augmentation du nombre de *sans-abri* mais aussi

à l'augmentation de la précarité de personnes qui ont pourtant un logement. Alors que les *sans-abri* se sentent déjà isolés et seuls dans la vie quotidienne, le sentiment de solitude et la crainte d'être négligé se sont amplifiés avec le confinement. Comme l'environnement et l'animation de la ville ont changé, cela génère de l'angoisse : il n'y a plus de bruits dans les rues, plus personne ne passe, aucun policier ne fait de ronde...

Ils sont en difficulté financièrement. Les citoyens qui contribuent aux ressources des personnes qui font la manche ne sont plus présents dans les rues. Cette baisse de ressources fait qu'ils ne peuvent pas se nourrir, ne peuvent pas se payer le ticket de bus s'ils sont d'une autre commune, ne peuvent pas s'acheter de médicaments s'ils sont malades... Ils ont une santé très précaire, ils n'ont pas les moyens de s'acheter de quoi se protéger contre l'épidémie. Ils vivent avec la crainte de tomber malade.

Durant le premier confinement, les associations ont été obligées de fermer. *Emmaüs* ne recevait plus de dons mais elle continuait à payer des charges, d'où des difficultés financières. Lors des deux autres confinements, le gouvernement a autorisé les communautés à rester ouvertes en les considérant comme des commerces essentiels. Cela leur a permis de continuer à accueillir les personnes qui étaient dans la rue, dans la mesure du possible.

Quant au suivi social, les *sans-abri* sont habituellement suivis par des assistantes sociales qui s'occupent de leur droit au RSA, de leur droit au chômage... Mais à cause du confinement elles étaient en télétravail et ne pouvaient donc joindre que les personnes disposant d'un ordinateur ou d'un téléphone portable, renforçant ainsi le sentiment de solitude chez les personnes sans logis.

Autre conséquence, la mairie d'Albi qui proposait tous les midis un repas chaud aux *sans-abri* a dû interrompre ce service à cause du confinement, les privant ainsi de l'accès à ce service.

Quelles adaptations à Albi ?

Depuis un an, *La Croix-Rouge* distribue des masques et des gels hydroalcooliques. Elle a aussi organisé des maraudes paramédicales, c'est-à-dire que des médecins et des infirmiers sont venus aider ses bénévoles à surveiller l'état de santé des gens dans la rue. Ils ont maintenant l'obligation de sortir trois fois par semaine. Il existe un dispositif qui permet de protéger les *sans-abri* qui s'appelle la trêve hivernale : lorsque celle-ci est terminée les gens peuvent être expulsés de leur habitation. La trêve hivernale perdure depuis un an en raison de la pandémie.

La Croix-Rouge a dû augmenter le nombre de ses bénévoles (recrutement), s'adapter aux horaires (couvre-feu, fermeture des magasins...), redoubler d'attention sur les règles d'hygiène, multiplier les gestes barrières...

Laurent ROUZIÈRES
est professeur de
Mathématiques au lycée
Rascol et membre de
l'association *Pas Sans Toit*.



PAS SANS TOIT : UNE ASSOCIATION LOCALE QUI SE BAT POUR SURVIVRE

Pas sans Toit est une association qui a pour mission de favoriser l'accès au logement des personnes en difficulté en les soutenant dans leur démarche d'insertion. Elle s'occupe principalement des personnes seules et des familles arrivant de différents pays (Albanie, Géorgie, Nigéria,...) qui cherchent à trouver un logement. Ces personnes sont autorisées à rester le temps d'obtenir les papiers et le droit d'asile.

L'association fonctionne grâce aux cotisations des adhérents, des particuliers et grâce aux bénéfices des manifestations culturelles (concerts, ventes de crêpes sur les marchés...). Puisqu'elle ne reçoit aucune aide venant de l'État et que la crise sanitaire a empêché les manifestations et les marchés, elle a dû s'adapter pour maintenir ses ressources : livraison des crêpes à domicile, création du hashtag *#poureux...*

Tous les ans, pendant la trêve hivernale, les demandes augmentent, car de Toussaint à Pâques, il est interdit d'expulser les familles ou les personnes des logements. En raison du Covid, la trêve hivernale 2019 a été reportée jusqu'au 10 juillet, ce qui a facilité le travail de l'association.

COMPLÉMENTS

LA CROIX ROUGE

La Croix-Rouge est une association indépendante d'aide humanitaire. Elle a été créée le 25 mai 1864 par Henry DUNANT. Elle propose plusieurs actions dans le secteur social, humanitaire, sanitaire, médico-social et de la formation. Elle compte de nombreux bénévoles et des salariés. Le mouvement de *La Croix Rouge* est le plus grand réseau humanitaire au monde. C'est un mouvement qui intervient dans le monde pour mener à bien des missions lors des catastrophes naturelles, technologiques et économiques.

EMMAÛS

Emmaüs est un réseau de structures qui interviennent dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion, de l'hébergement et du logement. Elle a été créée par l'abbé Pierre en 1949. C'est un mouvement qui compte 247 communautés en France et qui a pour objectif de lutter contre la pauvreté et ses causes.